

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-796

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par le Groupe ALQUENRY sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues rues d'Argouges, de Littry, Arcisse de Caumont, Bellevue, du Clos Normand, de la Résistance, Jacques Moussard, squares de la Varende et du Bois de Boulogne, chemins de Beauvais et des Pépinières à l'occasion de travaux de remplacement pour le compte Orange d'appuis téléphoniques,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 03 novembre 2025 au 03 février 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie du 03 novembre 2025 au 03 février 2026 :

- Rues d'Argouges, de Littry, Arcisse de Caumont, Bellevue, du Clos Normand, de la Résistance, Jacques Moussard, squares de la Varende et du Bois de Boulogne, chemins de Beauvais et des Pépinières, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par Groupe ALQUENRY.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente octobre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

